

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS SESSION 2026

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu l'arrêté n° AR-0260-2025 en date du 6 août 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants, session 2026 ;

Vu la correspondance en date du 6 novembre 2025 du Président du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury du concours sur titres avec épreuves d'éducateur de jeunes enfants ;

Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury du concours sur titres avec épreuves d'éducateur de jeunes enfants, ouvert par le Centre de Gestion pour l'année 2026 et établi le 3 novembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury du concours sur titres avec épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants les personnes suivantes :

Elus locaux :

- M. Alain CHAUFFIER, Maire-Adjoint de Frontenay-Rohan-Rohan,
- M. Francis GAZEAU, Maire de Cadaujac,
- Mme Nathalie LACUEY, Maire-Adjoint de Floirac,
- M. Christophe MONTEIRO, Conseiller Municipal de Soyaux.

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Anne-Laure AMIGUES, Attaché principal,
- Mme Marie-Christine BARBIER, Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- M. Maxime DUCASSE, Attaché principal, représentant du personnel,
- Mme Françoise LAPLACE-LEY, Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Personnalités qualifiées :

- Mme Valérie ALONSO, Conseillère en formation, représentante du CNFPT,
- Mme Angélique BION, Directrice multi accueil,
- Mme Martine NORMAND, Educatrice de jeunes enfants hors classe, retraitée,
- M. Pascal ROZIE, Chargé de mission, retraité.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Madame Nathalie LACUEY, Monsieur Francis GAZEAU est désigné comme remplaçant éventuel de la Présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20260102-AR-0006-2026-AR
Date de réception préfecture : 05/01/2026